



BULLETIN DE L'INSTITUT FRANÇAIS D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

en ligne en ligne

BIFAO 22 (1923), p. 99-103

J. Antonin Jaussen

Inscription arabe du Khân al-Ahmar à Beïsân (Palestine).

Conditions d'utilisation

L'utilisation du contenu de ce site est limitée à un usage personnel et non commercial. Toute autre utilisation du site et de son contenu est soumise à une autorisation préalable de l'éditeur (contact AT ifao.egnet.net). Le copyright est conservé par l'éditeur (Ifao).

Conditions of Use

You may use content in this website only for your personal, noncommercial use. Any further use of this website and its content is forbidden, unless you have obtained prior permission from the publisher (contact AT ifao.egnet.net). The copyright is retained by the publisher (Ifao).

Dernières publications

9782724711523	<i>Bulletin de liaison de la céramique égyptienne 34</i>	Sylvie Marchand (éd.)
9782724711400	<i>Islam and Fraternity: Impact and Prospects of the Abu Dhabi Declaration</i>	Emmanuel Pisani (éd.), Michel Younès (éd.), Alessandro Ferrari (éd.)
9782724710922	<i>Athribis X</i>	Sandra Lippert
9782724710939	<i>Bagawat</i>	Gérard Roquet, Victor Ghica
9782724710960	<i>Le décret de Saïs</i>	Anne-Sophie von Bomhard
9782724711547	<i>Le décret de Saïs</i>	Anne-Sophie von Bomhard
9782724710915	<i>Tébtynis VII</i>	Nikos Litinas
9782724711257	<i>Médecine et environnement dans l'Alexandrie médiévale</i>	Jean-Charles Ducène

INSCRIPTION ARABE
DU KHÂN AL-AHMAR À BEÏSÂN
(PALESTINE)

PAR

J. A. JAUSSEN.

La publication d'un document épigraphique provenant de Beïsân ne manque pas d'intérêt au moment où les fouilles, si habilement conduites par M. Fisher, montrent, avec l'évidence la plus claire, l'importance du site de cette ville dans l'antiquité. On peut lire dans la *Revue Biblique*, 1922, p. 111 et seq., l'exposé succinct fait par le Père Vincent des premiers résultats obtenus par les travailleurs infatigables décidés à arracher au sol les secrets de l'histoire et de la civilisation du passé. D'autres communications sur les découvertes plus récentes donneront satisfaction à une curiosité légitime et projettent un nouveau rayon de lumière sur le rôle historique de cette ville de passage, dans les temps anciens.

L'histoire de Beisân a été fort bien résumée par le Père Abel, dans la *Revue Biblique*, 1912, p. 409 et seq. L'inscription que nous publions, encore inédite, du moins à notre connaissance⁽¹⁾, apporte une petite contribution à l'histoire de cette localité.

La pierre sur laquelle est gravée l'inscription est coupée en deux, et les deux morceaux, éloignés l'un de l'autre, ont été estampés séparément. La cassure a fait disparaître une ou deux lettres, mais sans porter préjudice au déchiffrage. La seconde ligne d'écriture se prolonge à droite et à gauche dans les

⁽¹⁾ Van Berchem devait avoir connaissance de cette inscription : il en cite quelques mots dans *C. I. A.*, p. 225, mais il ne l'a pas publiée. M. Guy, le sympathique sous-directeur du Dé-

partement des Antiquités en Palestine, s'est donné la peine de prendre un estampage de cette inscription et a eu l'extrême obligeance de me le communiquer.

oreillettes du cartouche. La lecture de ce texte, en caractères naskhy mam-louk, n'offre aucune difficulté spéciale. Longueur totale de l'estampage, 3 m. 20; largeur, 0 m. 60.



- (1) امر بانشا هذا للخان المبارك العبد الفقير الى الله تعالى الراجي عفو ربہ سلار ابن عبد الله
- (2) الملكي الناصري المنصوري كافل المالك الاسلامية كافة اعز الله انصاره وآوفته وحبسه
وسبيله على الصادرات والواردات من الناس جمیعهم ابتغاء
- (3) لوجه الله تعالى وطلبا رضا الله تعالى تقبل منه هذه الحسنة وذلك في مستهل جمادی الاول
سنة ثمان وسبعين مائة

(1) A ordonné la construction de ce khâñ bénî le pauvre serviteur d'Allah, qui attend le pardon de son Seigneur, Salâr fils de Abdallah, (2) al-Mâliky, an-Nâsîry, al-Manṣourî, vice-roi de toutes les provinces musulmanes, — qu'Allah fortifie ses auxiliaires! — et il lui a constitué des waqfs et lui a immobilisé et consacré (des biens) sur tous les revenus de tous les habitants, désirant (3) la face d'Allah ta'âla, et demandant l'agrément d'Allah ta'âla : qu'il reçoive de lui ce bienfait. Cela a été au premier jour du premier Djumâda, l'an 708.

Ligne 1. — L'expression *al-'abd al-faqîr ila Allah* est bien connue dans les inscriptions : elle dénote les sentiments du serviteur qui reconnaît son indigence et proclame le besoin qu'il a du secours d'Allah.

Ligne 2. — Le mot qui suit *islâmiyat* est presque effacé sur l'estampage : les vestiges des lettres apparents permettent de supposer la lecture *kâffatan* ou *bikâffatin* « en totalité ». Les trois verbes اوفته, حبسه, سبله se trouvent dans le même ordre dans des actes de waqf publiés dans *C.I.A.*, n° 252. Ils expriment la même idée avec une nuance attachée à la signification radicale de

chaque verbe : *awqafa* « rendre stable, établir un waqf, affecter définitivement un bien à une œuvre pie »; *habbasa* « immobiliser »; *sabbala* « consacrer à une bonne œuvre », verbe dérivé de *sabil* « chemin et chemin d'Allah » (GOLDZIHER, *Muhammed. Studien*, II, p. 391). Ici le pronom *h* se rapporte à khân auquel sont affectés les biens de la fondation. Ces biens destinés à l'entretien du khân seront pris sur les revenus de tous : **عَلَى الصَّادِرَاتِ وَالوارِدَاتِ مِنَ النَّاسِ جَمِيعِهِمْ**.

Originaiement, chez les Arabes, le mot *as-sâdirât* signifie les femmes qui montent de la source ou du puits après avoir rempli leurs outres; les *wâridât* sont celles qui descendent à l'eau (JAUSSEN, *Coutumes des Arabes*, p. 31). Dans l'usage littéraire, **الصَّادِرُونَ وَالوارِدُونَ** désignent les allants et les venants. C'est ainsi qu'il faut traduire cette expression dans l'inscription du *sabil* de l'émir Isma'il (C.I.A., n° 427 : **امْرَانِ يَشْرُبُ مِنْهُ السَّادِرُونَ وَالوارِدُونَ** : « il ordonna que s'y abreuvaient celui qui vient et celui qui s'en va, c'est-à-dire tout passant »).

Dans notre inscription, *as-sâdirât* désignent apparemment les biens, les valeurs qui sortent du marché, ou mieux, du pays : nous disons les exportations. Les *wâridât* marquent les biens descendant, qui entrent au marché, les importations, au sens le plus large du mot.

Peut-être le décret atteint-il d'autres biens privés, les dépenses et les revenus des particuliers, requérant chaque citoyen de contribuer à l'entretien du khân. Et cette interprétation paraît s'appuyer sur les termes qui suivent : **مِنَ النَّاسِ جَمِيعِهِمْ** « de tout le monde ». Le mot *djamî'him* paraît sûr comme lecture.

Ligne 3. — Le mot *rida* se trouve à la cassure de la pierre, mais il peut se lire : **تَقْبِلُ مِنْهُ**, expression fréquente en épigraphie arabe : qu'Allah accepte, agréé de lui, de sa main. **إِيمَانُ** désigne un bienfait : sur les *husna* chez les Arabes, voir *Coutumes...*, p. 77 et seq.

La lecture de la date est certaine : le premier jour de *djumâda* premier, l'an 708.

Le fondateur du khân est Salâr fils d'Abdallah. Son père ne nous est pas autrement connu. Salâr prend les qualificatifs d'*al-Maliky*, *an-Nâṣiry*, *al-Manṣour*. Les deux premiers se rapportent à *al-Malik an-Nâṣir* *Mohammad ibn Qalaoun* et le troisième atteste qu'il avait été serviteur de Qalaoun lui-même, appelé *as-Sultân al-Manṣour*, qui régna de 678 à 689 de l'hégire.

En 693, al-Malik an-Nâṣir Moḥammad ibn Qalaoun est intronisé pour la première fois à l'âge de 9 ans. Il reste un an au pouvoir, est ensuite déposé et remplacé par al-‘Ādel Kutbagha et ensuite par al-Manṣour Ladjîn.

Al-Malik an-Nâṣir Moḥammad est remis sur le trône en 698 et y reste pendant dix ans, jusqu'en 708. A cette date, il démissionne et se retire à Kérak. Al-Malik al-Muẓaffar Baybars le remplace pendant onze mois. Après ce laps de temps al-Malik an-Nâṣir Moḥammad est remplacé sur le trône pour la troisième fois et garde le pouvoir jusqu'à sa mort, en 741. Ce long règne fut glorieux pour l'Islam : le Sultan eut à soutenir la lutte contre les Tatars : il conquit l'île d'Arwad et la ville de Malatiya. A l'intérieur du royaume, il laissa de nombreux monuments de son activité, à Jérusalem et à Hébron spécialement. Pour le seconder dans son œuvre, il eut deux émirs remarquables par leur capacité : Salâr et Sandjar. Disons un mot de Salâr, l'auteur de notre inscription.

Reconnaissons tout de suite que le document épigraphique du khân al-Āhmar n'est pas le seul gravé en Palestine par Salâr : des inscriptions faites par lui sont déjà connues, sinon publiées, à Gaza, à Jérusalem et à Hébron. Dans l'inscription d'Hébron, actuellement en ma possession, datée de l'an 702, Salâr est « vice-roi du grand sultanat »; ensuite il est nommé comme étant « كفيل الممالك الشريعة بالديار المصرية والشامية » gouverneur des provinces illustres dans les districts d'Égypte et de Syrie ».

Le terme *nâib* signifie à l'origine, le remplaçant, le substitut d'un vizir ou d'un autre employé. Le mot qui le suit et le détermine lui donne sa signification spécifique : remplaçant d'un gouverneur de province ou de forteresse. Lorsque *nâib* est suivi de *as-saltanat al-mu‘azzamat*, il désigne le représentant du pouvoir royal, en général le vice-roi. De même lorsque *nâib* est suivi de *al-mamâlik aš-šâmiyat*, il s'applique en fait à un vice-roi. Sur l'inscription de son mausolée, au Caire, datée de l'an 703, on lit : *sayf ad-dîn*, Salâr, vice-roi du grand sultanat, al-Maliky, an-Nâṣiry, al-Manṣoury.

Le titre de كفيل وكافل est ordinairement porté par le vice-roi. D'après une inscription de Majdal près d'Asqalân, datée de l'an 700, Salâr est *kâfil al-mamâlik aš-šâmiyat*. Nous avons vu qu'il portait ce titre dans l'inscription d'Hébron, datée de l'an 702. Et notre inscription le montre comme *kâfil al-mamâlik al-islâmiyat kâffatan*.

Nous savons par l'histoire qu'au second avènement au trône d'al-Malik an-Nâṣir Moḥammad, en 698 Salâr fut nommé « نائب السلطنة » vice-roi du sultanat. A la vice-royauté proprement dite il ajouta le pouvoir presque absolu en Syrie. Et en homme d'État, Salâr avait compris l'importance de Beïsân comme lieu de passage : il y bâtit le khân pour abriter la nuit les nombreuses caravanes qui alimentaient le commerce entre la Syrie et l'Égypte.

J. A. JAUSSEN, v. p.

Jérusalem, octobre 1922.